Le SERVICE POSTAL A ECLARON : naissance et développement

(Les sources autres que les archives municipales sont indiquées en fin de la présente notice par les numéros entre parenthèses)

C'est aux milieu du XVIII° siècle qu'à Eclaron fut organisé, par entreprise privée d'abord, un service régulier du courrier.

Auparavant, les habitants, pour expédier ou recevoir leur correspondance, s'adressaient naturellement au bureau des postes le plus proche; c'était celui de Saint-Dizier, qui se trouvait sur l'itinéraire, Paris-Nancy, par Châlons-sur-Marne et Toul, classé route postale dès 1632 (1). En 1721 le courrier partait de Paris les lundis, mercredis et samedis, pour arriver le lendemain à destination ; il en repartait le surlendemain, remportant le courrier pour la capitale (2).

Alors "le port des lettres est, en général, payé par le destinataire. L'établissement de la taxe à percevoir est le résultat d'un laborieux calcul où entrent en compte le poids de l'objet expédié et le kilométrage parcouru entre les lieux de départ et d'arrivée... Cet usage datait d'une époque où les communications étaient peu sûres, où la correspondance risquait fort de se perdre. On ne voulait payer qu'à coup sûr lorsque le service était rendu" (3).



On conçoit combien, même en un temps où l'on était moins pressé qu'au milieu du XX° siècle, il pouvait être fastidieux ou gênant de se rendre à Saint-Dizier pour tout ce qui concernait la correspondance administrative ou privée : aussi lorsque, vers 1750, Anne Jacquin, veuve de Laurent Prestat, entreprit, moyennant rétribution, de ramasser et transporter à Saint-Dizier les lettres à faire partir, et d'en rapporter et distribuer celles qui étaient arrivées, son entreprise fut-elle fort appréciée. Comme elle avait su s'acquérir "la confiance des habitants d'Eclaron", le service qu'elle assurait leur devint indispensable ce fut au point que, lorsqu'elle mourut, âgée de 75 ans, le 27 mai 1757, le jour même, sans attendre le retour du prévôt absent, le lieutenant de la prévôté (4) prit des mesures d'urgence pour que ce service ne fût pas interrompu, ce que relate ainsi le

Registre des causes fiscales de la Prévôté (5) :

"27 mai 1757 - Nous (lieutenant de la Prévôté) avons envoyé appeler François Collesson, gendre de la défunte, qui a souvent au scu et connu de tous les habitans pour avoir nombre de fois porté et rapporté les lettres, pour éviter que ceux-ci n'ayent aucun retard et ne souffrent aucun tort sur les lettres qu'ils pourroient avoir à la poste de demain, pour prêter serment et accepter la commission de se charger tous les jours de poste d'aller chercher à Saint- Dizier toutes les lettres qui se trouveront s'adresser aux habitans d'Eclaron, lequel Colson, après ser ment, a accepté jusqu'à ce qu'il soit pourvu d'une autre commission par acte d'assemblée qui sera -lundy prochain à l'issue de la première messe".

L'affaire fut donc régularisée le lundi suivant 30 mai 1757. Par suite, différentes contestations s'élevèrent sur la fréquence et la régularité des courriers, ainsi que sur la rétribution due à celui qu'on appelait déjà le facteur, ou le postillon, ou le piéton, car, bien entendu, c'est à pied qu'il assurait son service Tout cela fut réglé le 20 septembre 1760 lors de l'As semblée générale annuelle des habitants, au cours de laquelle, sous la présidence du prévôt, ils nommaient à toutes les charges de la paroisse. Les dispositions adoptées sont à peu près les mêmes que pour la réception, le 8 septembre 1777, de Jean-Baptiste Alips et de Marie Baveux, son épouse, comme "Postillon de lettres", ainsi définies :

- 1°) Seront tenus d'avoir, une boëte attachée en dedans de leur mai son, à fer et à doux, fermant à clef, dont l'ouverture sera en dehors sur la rue, assez large pour qu'on puisse y mettre les paquets ordinaires de poste; au dessus de laquelle sera mis un écriteau en gros caractères portant ces mots "Poste aux lettres".
- 2°) Seront tenus de porter au bureau de la poste de Saint- Dizier les dimanche, mardi et vendredi de, chaque semaine, jours de départ des courriers, les lettres et paquets de ce bourg, ensemble celles adressées aux habitans dudit Saint-Dizier; et partiront à cet effet, même pour une seule lettre, à midy depuis le 1 octobre jusqu'au let avril, et à une heure après-midi depuis le 1 avril jusqu'au l octobre. Ils rapporteront pareillement les lettres dudit bureau, ensemble toutes autres lettres et paquets adressés de Saint-Dizier aux habitants d'Eclaron les lundis, mercredis et samedis pour les distribuer audit bourg au plus tard à midy depuis le 1 octobre jusqu'au 1 avril et à 10 heures depuis le 1er avril jusqu'au 1 octobre.

- 3°) Recevront un sol pour chaque lettre simple ou sans enveloppe qu'ils porteront pour le jour et l'heure du départ du courrier, et pareille somme outre le port taxé pour celles qu'ils rapporteront dudit bureau, sans qu'ils puissent exiger pour celles qu'ils trouveront dans leurs bo et qu'ils porteront audit bureau les jours de distribution des lettres.
- 4°) Leur sera payé pareillement un sol pour les lettres qu'ils rap porteront de Saint-Dizier et des environs aux habitans d'Eclaron et pour celles qu'ils porteront dudit Eclaron aux habitans de Saint-Dizier, sans qu'ils puissent exiger pour la même lettre le payement tant des habitans d'Eclaron que de celui de Saint-Dizier, mais seulement de l'un des deux.
- 5°) Ne leur sera réglé aucun salaire pour les commissions particulières et paquets qui n'auront pas forme de lettres, mais le prix en sera convenu à l'amiable entre eux et les personnes intéressées.
- 6°) Ils jouiront en outre ainsi que leurs prédécesseurs de l'exemption de toutes charges publiques.

A la suite de ces prescriptions le prévôt n'avait pas manqué d'ajouter : "Au surplus leur enjoignons de garder le secret sur les lettres et paquets qu'ils porteront et rapporteront, et de ne les communiquer qu'aux personnes intéressées". Comme maintenant le secret de la correspondance était alors une obligation rigoureuse, ce que confirma la loi (toujours en vigueur) du 29 août 1790.

Néanmoins, trois ans plus tard, il n'en fut plus de même sous le régime d'inquisition qu'instaura la Convention; bien au contraire : aussi, le 5 mai 1793, le conseil municipal d'Eclaron dut prendre cette décision:

"Pour satisfaire à l'Arrêté du Département du 22 avril dernier concernant la Sûreté Générale, le Conseil Général (6) a nommé dans son sein le citoyen Mensard, officier municipal, pour surveiller les lettres qui arriveront en ce bourg".

Il n'apparaît pas que ce dernier ait abusé de sa mission, car on ne relève aucune plainte de ses concitoyens à ce sujet. En fait, au cours des événements et des régimes qui se succédèrent pendant cinquante ans, la municipalité d'Eclaron, tout en appliquant exactement les prescriptiona du pouvoir central, s'efforça d'atténuer ce qu'elles pouvaient avoir de vexatoire, sans jamais vouloir assouvir des rancunes personnelles, comme il arriva parfois dans certaines communes.

C'est en 1793 aussi que fut modifié le mode de rétribution du "piéton", du moins en ce qui concerne la correspondance administrative arrivant dans la commune. Tandis qu'auparavant le port lui en était remboursé par celle-ci, comme il était de règle pour tous destinataires, désormais, par décision municipale du 15 août, il reçut pour cette partie de son service un salaire annuel comme tout autre employé public; tout d'abord 18 livres, ce traitement fut porté à 20 francs en 1809. Peu après la commune se vit attribuer un bureau de poste; mais comme il fut supprimé dès 1822, elle fut alors, comme auparavant, rattachée à celui de Saint-Dizier.

Regrettant les facilités que lui avait donné l'existence d'un bureau, la commune, à toute occasion demanda qu'il fût rétabli, mais pour l'obtenir elle dut attendre plus de guarante ans. La première fois ce fut en 1827 ; elle faisait valoir que :

"Forte d'une population de 1.200 âmes, elle est aujourd'hui le centre de relations de l'Administration forestière de S.A.R. Monseigneur le Duc d'Orléans (7) pour toutes les forêts de l'inspection de Joinville; c'est là que réside le Receveur, le notaire de S.A., le garde général, le garde chef et autres employés qui correspondent journellement chacun dans ses attributions, avec les agens supérieurs de Monseigneur à Paris et avec l'Inspecteur de l'Arrondissement; c'est là que se font les ventes de coupes de bois dont le prix s'élève chaque année à près de 300.000 francs. A cette époque surtout et pendant l'exploitation la correspondance entre les adjudicataires des bois, le Receveur, le notaire et les agents du Prince est presque journalière et il n'y a cependant d'autres moyens de faire parvenir les lettres en les envoyant par un exprès ou de les confier qu'à des commissaires peu exacts.., inconvénient qui donne lieu à des réclamations continuelles...".

Acheminée par la voie administrative, cette demande resta sans réponse ; alors on tenta d'employer une voie officieuse. Le Receveur des Domaines du Duc d'Orléans, M. Gabriel de Hédouville, arrivé dans la commune en 1826, était apparenté à l'Intendant de ce prince, le chevalier de Broval, Conseiller d'Etat, dont il dépendait pour son service, il se fit près de lui et de sa soeur l'interprète des Eclaronnais, démarche dont celle-ci lui annonça le résultat par lettre du 27 janvier 1930 :

"Palais-Royal - Je crois pouvoir vous annoncer que l'affaire dont vous m'avez chargée est terminée. Vous avez obtenu non un bureau, mais un messager, piéton ou facteur, qui ira tous les jours d'Eclaron à Saint-Dizier" (8). En somme la situation n'était pas modifiée, si ce n'est que de la décision prise il résultait une économie pour Eclaron, le facteur, devenu employé des postes devant être désormais rétribué par ce service. Une telle mesure était d'ailleurs pour Eclaron l'application de la loi de juin 1829, instituant la distribution régulière du courrier dans les quelques 35.000 communes dépourvues d'établissement postal.

En 1849 l'affaire revint sur le tapis, relancée cette fois par l'administration préfectorale : à des lettres du sous-préfet de Wassy, des 7 mars et 12 avril, le conseil municipal répondit le 15 avril en plaidant la cause de la commune, ajoutant :

"On rattacherait avec avantage au bureau de poste d'Eclaron :

- 1°) communes dépendant du bureau de Saint-Dizier : La Neuville-au-Pont, Moëslains, Humbécourt, qui sont bien plus près d'Eclaron que de Saint-Dizier, et Valcourt, qui par sa proximité de Moëslains devoir être desservi par le même facteur.
- 2°) communes dépendant du bureau de Wassy : Allichamps qui est bien plus près d'Eclaron que de Wassy et Louvemont et ses écarts.
- 3°) communes dépendant du bureau de Saint-Rémy (Marne...)".

Malgré ces bonnes raisons, comme en 1830 cette demande fut sans effet.

En 1861, c'est l'Inspecteur des Postes du département qui, par lettre du 25 juin demande au maire son avis, ce qui permet tous les espoirs, Ce dernier répond le 30 juin en reprenant l'argumentation précédente : mais cette fois encore ce fut sans résultat. Ce n'est que huit ans plus tard, en 1869, que la commune eut satisfaction. Elle profita de circonstances particulièrement favorables : le 28 septembre 1868 le maire écrit à ce sujet:

"Une industrie qui s'est créée dans Eclaron il y a deux ans à la suite de la culture du lin prend beaucoup de développement et est l'objet d'une correspondance journalière".

Dans un avenir prochain, dans le courant de 1869, une fabrique de sucre de betterave sera établie : déjà les terrains, d'une étendue de plus de 3 hectares, sont achetés, les cultivateurs qui se sont attachés à la culture de la betterave sont prévenus, et la fabrication commencera après la récolte de 1869. Cet établissement doit sinon doubler, du moins augmenter dans une proportion considérable la correspondance du bourg d'Eclaron. L'ouverture dans un avenir très rapproché (le courant de novembre prochain) d'un chemin de fer de Wassy à

Saint- Dizier avec une station à Eclaron, donne à l'administration des postes la facilité de satisfaire au voeu de la population. Il importe à un grand nombre des habitants de recevoir leurs dépêches deux fois par jour, et de pouvoir répondre dans la même journée".

Un bureau de poste fut enfin créé dans la commune en 1869 : ce qui emporta la décision, ce fut effectivement l'ouverture de la station de chemin de fer, vu la possibilité d'y acheminer et d'y expédier le courrier sans plus dépendre du bureau de Saint-Dizier. Depuis 1827 il n'avait pas fallu moins de cinq demandes pressantes et réellement justifiées pour parvenir à ce résultat.

Mais ce ne fut pas pour longtemps. Un an plus tard tout fut bouleversé du fait de l'invasion, comme le rapporte le Vte Ch. De Hédouville dans ses "Souvenirs sur Eclaron pendant la guerre de 1870" (9)

8 août 1870 (alors que la guerre n'était commencée que depuis 3 semaines) : premiers retards dans la poste.

18 août : la poste n'arrive plus.

19 août : arrivée d'un détachement de uhlans à Saint-Dizier : les communications avec la ville n'existent plus régulièrement. L'ennemi coupe les fils télégraphiques de toutes les lignes et enlève des rails des voies ferrées.

21 août : 3 hussards prussiens, puis 4, sont venus explorer le pays, couper le chemin de fer et le télégraphe ".

C'en est donc fini, pour un temps qui sera long, de l'acheminement du courrier par le chemin de fer : en attendant, la commune sera de nouveau reliée au bureau de Saint-Dizier, avec les irrégularités dues aux circonstances ou au bon plaisir de l'envahisseur. Ainsi, après dix jours sans courrier : "28 août le soir nous avons eu une distribution de la poste" (9). Bientôt n'arriveront plus que les journaux, ceux de Paris, jusqu'au milieu de septembre, puis à la fin du mois ceux de Tours et de Chaumont. A la fin d'octobre on ne recevra plus que le Progrès de Wassy, et l'Indépendant de Chaumont, mais "les journaux qui paraissaient dans les pays occupés par les Prussiens ne pouvaient donner que des nouvelles contrôlées par l'ennemi, elles n'avaient donc aucune valeur" (9)

Quant à la régularité du courrier, l'on est ainsi renseigné par le Vte Ch. de Hédouville :

"26 octobre : vers 5 heures, le commandant du détachement (250 Wurtembergeois) a mandé dans une auberge le maire, le curé, l'adjoint et quelques notables du village et leur a demandé si on recevait des correspondances et des journaux, et à quelles heures passaient les voitures qui apportaient les dépêches. On lui a répondu qu'il n'y avait plus de voitures publiques faisant le service des dépêches, que celles-ci venaient irrégulièrement, tantôt d'une manière, tantôt d'une autre, et que les journaux étaient apportés par des colporteurs".

Effectivement, le 18 décembre, après être resté plusieurs semaines sans courrier, "on a reçu une véritable avalanche de lettres de tous les pays". Puis "la poste de Saint-Dizier a été fermée hier soir (23 janvier 1871), et défense a été faite au receveur de faire passer aucune lettre sous peine d'être fusillé". Cela dura une dizaine de jours (10), après quoi le 7 février, "il arrive des quantités de lettres en retard".

Désormais, le service fut assuré de façon normale pour Saint-Dizier où parvinrent successivement les journaux de Bordeaux, enfin de Paris. Ce régime dura jusqu'au rétablissement de la voie ferrée en 1873.

TELEGRAPHE

Dès la création de la station de chemin de fer, puis quand elle fut remise en service, son installation fut mise à la disposition du public. Cela n'allait pas sans les inconvénients dus à la distance de la gare à l'agglomération; elle imposait de longs déplacements tant aux habitants pour expédier leurs télégrammes qu'au personnel de la station pour porter à domicile ceux qui étaient arrivés : il était donc tout indiqué d'y joindre un bureau télégraphique public; mais le travail devant être à la charge de la commune, celle-ci, faute de ressources dut y renoncer.

Tout de même la solution s'imposait; c'est pourquoi, par lettre du 27 juin 1881, le ministre des Postes et Télégraphes engagea "la commune en présence de l'augmentation croissante du nombre de dépêches, à prendre la résolution de subvenir prochainement aux frais et à l'installation du bureau télégraphique dans la commune même". Le 3 juillet dès réception de cette lettre, aussitôt convoqué le conseil municipal partisan en principe de cette modification, mais considérant les dépenses importantes qu'il a dû voter depuis quelque temps, est d'avis qu'il

convient de prier le Ministre de bien vouloir provisoirement ne rien changer à l'état actuel des choses. C'est ce que, le jour même, fit Ie maire dans une longue lettre.

Le ministre ne répondit pas, mais envoya ses instructions par la voie administrative le 16 octobre, le maire reçut du sous-préfet de Wassy une lettre annonçant "la suppression du service télégraphique à la gare d'Eclaron par le Directeur de la Compagnie de l'Est à partir du 1° novembre".

Cette nouvelle était grave car il n'y avait plus à tergiverser. Pourtant avant de se décider le conseil municipal demanda au ministre une subvention pour couvrir tout ou partie des frais de l'installation. Huit jours plus tard, le 24 octobre, n'ayant pas eu plus de réponse qu'à sa lettre du 3 juillet, le conseil municipal vota l'établissement immédiat du bureau dans Eclaron. Sur nouvel avis du sous-préfet précisant qu'il n'y avait aucun secours à espérer, ce vote fut confirmé le 17 novembre spécifiant que la commune prendrait toute la dépense à son compte.

Après cela, pendant plus de trois mois, la municipalité resta sans réponse, et sans télégraphe. Aussi, le 29 janvier 1882, demanda-t-elle derechef à l'autorité supérieure "de procéder le plus promptement possible à l'installation du télégraphe à Eclaron au bureau de poste". Une fois de plus, n'ayant pas de réponse, trois semaines plus tard, le 19 février, elle députa l'un de ses membres à Chaumont auprès du Secrétaire Général de la Préfecture s'entendre avec le Directeur des Postes et Télégraphes.

Grâce à cette démarche la commune put être enfin dotée dans le courant de l'année d'un bureau de télégraphe qui fut effectivement installé dans celui de la poste.

TELEPHONE

Si Eclaron dut attendre 42 ans pour être doté d'un bureau de poste, puis 9 ans pour obtenir qu'un bureau télégraphique y fût rattaché, pour l'équipement téléphonique il n'en fut pas de même; l'affaire fut rapidement réglée.

C'est du 26 février 1899 que date la création du réseau de la Haute-Marne. Dès le 14 mai suivant le conseil municipal d'Eclaron décida d'y rattacher la commune; il fit donc établir au bureau de poste une cabine publique indépendamment des appareils aménagés chez les particuliers : le nombre de ceux-ci ne cessa

d'augmenter; ainsi, de 35 en 1950, il est passé à 64 en 1968.

En somme, depuis 1899 Eclaron dispose pour le courrier de tous les moyens offerts par l'organisation qui, nommée successivement Service de la Poste, puis Administration des P.T.T. (Postes-Télégraphes- Téléphones), est depuis peu celle des Postes et Télécommunications.

Sous chacun de ces noms, cet organe ne cessa de s'employer en faveur du public éclaronnais, tant par le dévouement de son personnel que par les moyens mis en oeuvre offerts aux habitants. Ainsi, dès la fin du trafic postal par la voie ferrée, 27 mai 1952, des voitures des P.T.T., ou les autocars allant à Saint-Dizier, transportèrent le courrier à la gare de cette ville, sans que le service pâtit un seul jour. Le bureau qui datait de 1905 fut en 1955 complètement transformé, ce que la presse locale mentionna comme suit : "L'antique Poste a enfin vécu à l'avantage de la nouvelle : bureau et vaste salle d'attente accueillante et pratique. Le nouvel Hôtel des Postes (le mot n'est pas de trop) constitue une fierté de plus pour Eclaron!"

Ces faits, entre bien d'autres, ne sont rappelés que pour donner une idée des mesures prises dans le passé par le service postal à l'égard des Eclaronnais. D'ailleurs, toujours orienté vers l'avenir, tel souci reste constant, c'est pourquoi un important progrès désiré par la commune sera prochainement réalisé, ce qu'un grand quotidien signalait récemment en ces termes (10)

"- ECLARON - L'implantation d'un central téléphonique automatique à Eclaron vient d'être décidée par les P.T.T., en accord avec le conseil municipal... Le nouveau central, qui sera terminé à la fin de 1970, va répondre aux besoins de nombreux usagers, et en particulier des industriels, qui avaient demandé depuis très longtemps la modernisation de notre équipement".

H. de BAILLON

- (1) La route française, par H. Cavaillès. Paris, 1946.
- (2) D'après le Musée Postal, 4, rue St-Romain, Paris (VI°). En 1789, le départ de Paris pour St-Dizier eut lieu tous les jours, à midi.
- (3) La grande aventure de la poste, par Ant. Graziani. Paris, 1965;
- (4) Prévôt : Henri-Daniel Leblanc, avocat en parlement ; Lieutenant 4e la prévôté: Laurent-Gabriel Varnier, seigneur de Riberprey, et en partie d'Arrigny.
- (5) Archives dép. de la Haute-Marne, série B (justice seigneuriale d'Eclaron).

- (6) C'est ainsi qu'alors on nommait le Conseil municipal.
- (7) Louis-Philippe, duc d'Orléans, devenu en 1830 roi des Français, sous le nom de Louis-Philippe 1er.
- (8) Archives privées de la famille de Hédouville.
- (9) Mémoires de la Société des Lettres de St-Dizier, tome 1, 1882. (10) La Croix, 10 novembre 1968.